



# LE SESAME DU BURKINA FASO



Avec l'appui technique et financier  
du programme SAPAA/FAO

OUAGADOUGOU BP 389 OUAGA 01 +226 25 31 13 00  
BOBO DIOULASSO BP 32 25 BOBO DIOULASSO 01 +226 20 97 20 24

[www.apexb.bf](http://www.apexb.bf)

[info@apexb.bf](mailto:info@apexb.bf)

**APEX-Burkina, la clé qui vous ouvre le marché extérieur**

## I. PRESENTATION DU PRODUIT

### a. Définition et principales utilisations du produit



Le sésame (*Sesamum Indicum*) est une plante annuelle de la famille des Pedialacées à cycle de 75 à 135 jours. C'est une graine oléagineuse de couleur variable : blanche, jaune, brune et noire.

Il est utilisé dans la fabrication d'huile alimentaire, la boulangerie, la pâtisserie, la confiserie et l'épicerie.

### b. Zones de production

Le sésame est une culture de rente qui est pratiquée sur l'ensemble du territoire. En 2023, les grandes régions productrices de sésame par ordre d'importance sont : le Centre-Ouest, la Boucle du Mouhoun, les Cascades, l'Est, et le Sud-ouest. Ces cinq (05) régions produisent environ 83,28% de la production nationale. Il est produit sous deux types à savoir le sésame biologique et le sésame conventionnel.



### c. Variétés produites

La variété S42 est la plus cultivée au Burkina Faso. Elle est de couleur blanche et blanc crème très appréciée pour sa forte teneur en huile comprise entre 53 à 58%. C'est une variété très résistante à la salmonelle et a un rendement potentiel de 1,5 tonnes/ha pour un cycle compris entre 90 à 100 jours.



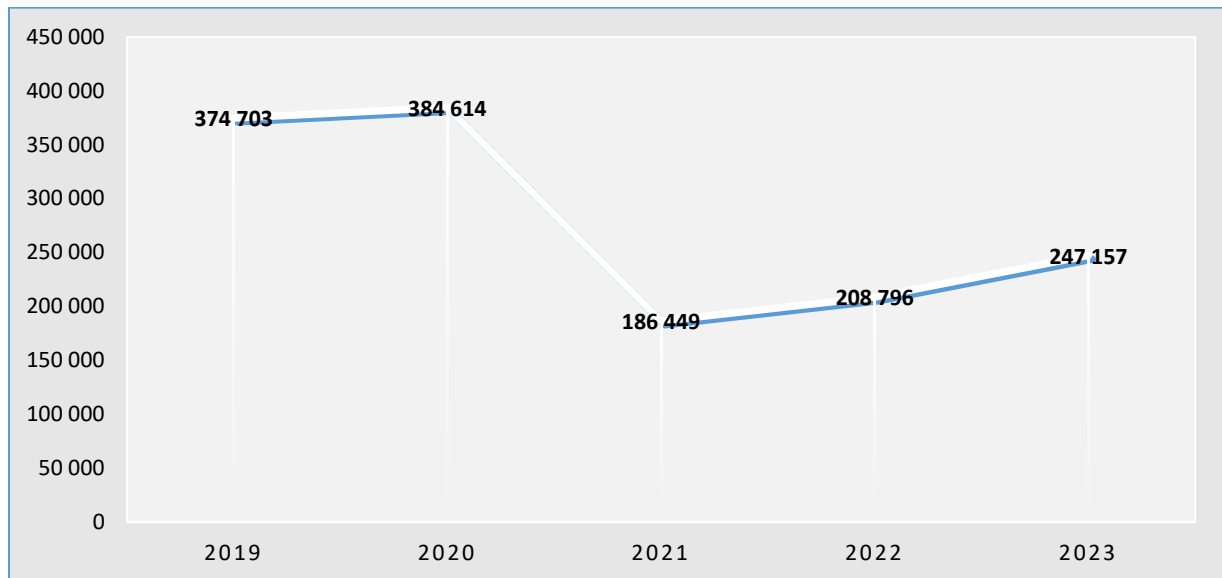
En plus de cette variété, il existe d'autres telles que le 32-15, le 38-1-7, le Cross N°3 et le Yendev 55.

### d. Offre nationale

En 2022, le Burkina Faso était selon les statistiques de la FAO, le 7<sup>ème</sup> producteur mondial de sésame et 4<sup>ème</sup> en Afrique.

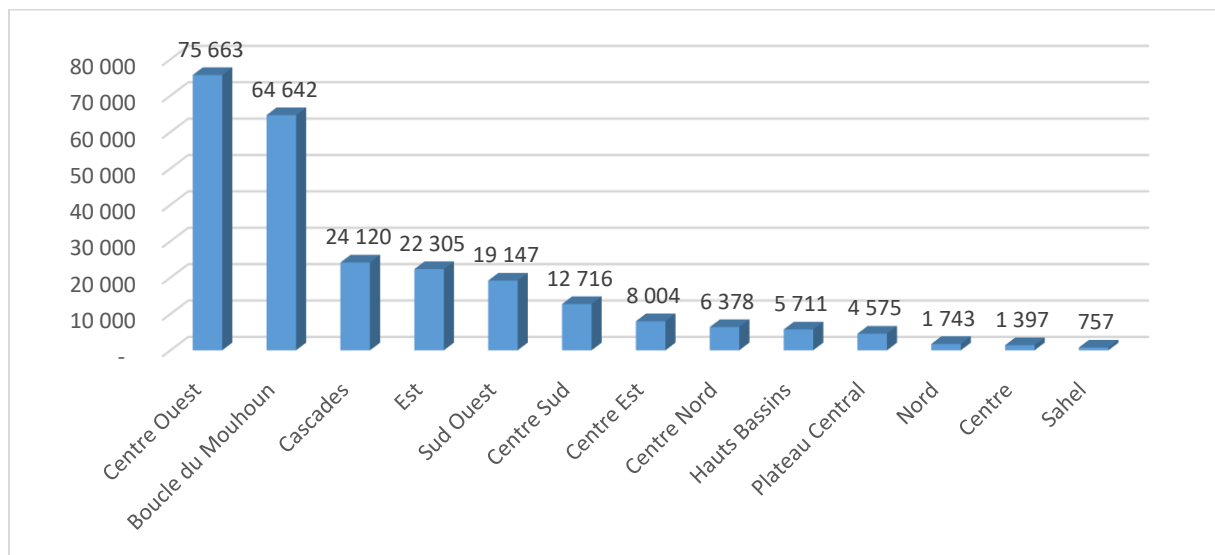
La production moyenne de sésame au cours de ces quatre dernières années (2019 à 2023) est de 280 343,8 tonnes. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la production nationale 2019-2023.

**Graphique 2 : Evolution de la production de sésame au Burkina Faso de 2019 à 2023**



Source : A partir de l'annuaire statistique DGESS/MARAH-2024

**Graphique : Production du sésame (en tonnes) par région au Burkina Faso en 2023**



**Source :** A partir de l'annuaire statistique DGESS/MARAH-2023

#### **e. Transformation du produit**

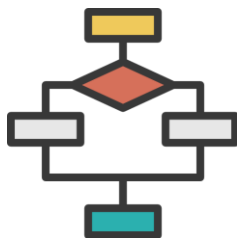
L'industrie de transformation de la graine de sésame est essentiellement artisanale et semi artisanale.

Les principaux produits dérivés de la transformation du sésame sont l'huile, la pâte, les croquettes (gâteaux), les biscuits...



## f. Organisation des acteurs

La filière sésame est organisée en interprofession dénommée interprofession sésame du Burkina



(INTERSEB). Elle est constituée de trois organisations professionnelles d'envergure nationale qui sont l'Union nationale des producteurs de sésame du Burkina (UNAPROSEB), l'Association nationale des commerçants et exportateurs de sésame du Burkina (ANASEB) et l'Association des transformateurs et formatrices de sésame du

Burkina (ATS/B).

## II. COMMERCIALISATION

### a. Performances commerciales

Le sésame représente le 6<sup>ème</sup> produit d'exportation du Burkina Faso en 2023.

La valeur moyenne des exportations des graines de sésame sur les cinq (05) dernières années se situe autour de 38,02 milliards de FCFA.

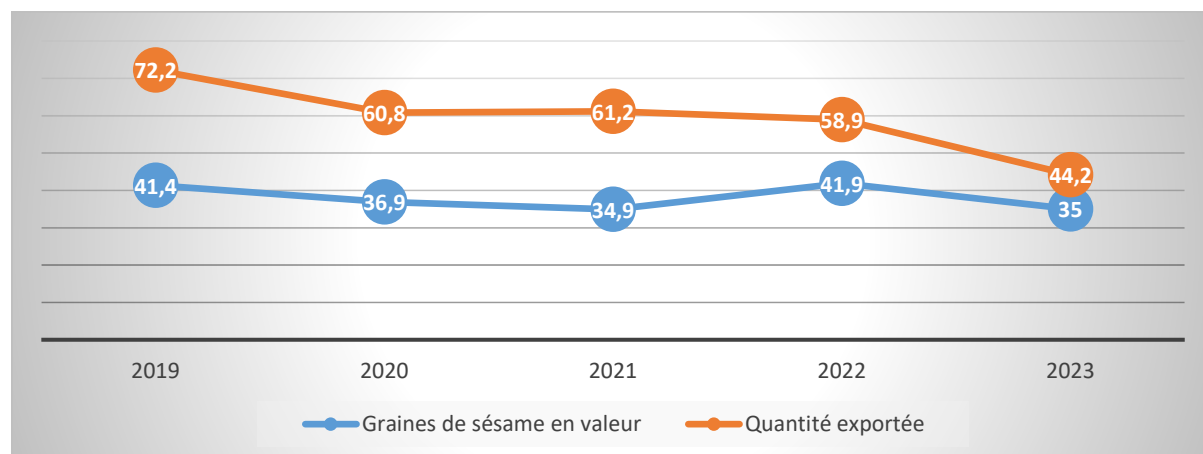
Quant à la quantité moyenne exportée au cours des cinq (05) dernières années, elle est de 59 460 tonnes.

Sur le plan mondial, le Burkina Faso est classé 14<sup>ème</sup> pays exportateur de sésame avec une part de 1,6% en 2023.



Le graphique ci-dessous donne un aperçu sur l'évolution des exportations du sésame en valeur et en quantité sur la période 2019-2023.

**Graphique 3 :** Evolution des exportations du sésame en valeur (en milliards de FCFA) et en quantité (en milliers de tonne) entre 2019 et 2023



**Source :** A partir de la Balance commerciale, édition 2024

### b. Principales destinations du sésame

En 2023, le Togo a été le premier pays importateur des graines de sésame du Burkina Faso avec une part de marché établie à 29,8%. Il est suivi de Singapour, (23,7%), la Chine (19,4%) et du Japon (13,4%) comme l'indique le tableau 1.

**Tableau 1 : Principales destinations des graines de sésame, en milliards de FCFA**

Pays \ Années	2019	2020	2021	2022	2023
Togo	6,9	4,4	8,7	3,1	10,4
Singapour	14,7	20,3	10,3	34,2	8,3
Chine	7,2	1,2	9,5	0,8	6,8
Japon	4,2	4,7	2,5	1,7	4,7
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	2,0
Emirats Arabes Unis	0,6	1,1	0,8	0,2	1,4
Ghana	5,2	3,9	1,6	0,4	1,0

Source : Balance commerciale, édition 2024

### c. Marchés potentiels

Sur la base de l'étude réalisée par la FAO sur l'analyse du potentiel de diversification des produits agricoles au Burkina Faso, les nouveaux partenaires suggérés pour l'exportation du sésame selon leur degré de dynamisme sont consignés dans le tableau ci-après :

**Tableau 2 : Marchés potentiels pour l'exportation du sésame**

Marchés cibles	Inde	Arabie Saoudite	Égypte	Israël	Allemagne
Variations des parts de marché mondiale entre 2010-2020 (en %)	16,21	11,56	8,7	3,238	2,99

Source : Source : Etude FAO, APEX-Burkina (2023)



### III. CONDITIONS D'ACCES AUX MARCHES

Pour les marchés ci-dessus ciblés les conditions d'accès varient d'un pays à l'autre ou d'une zone économique à l'autre. Ces conditions concernent les droits de douanes appliqués, les mesures correctives commerciales et le nombre d'exigences réglementaires comme résumés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3 : Conditions d'accès aux marchés porteurs identifiés**

Marché cible	Conditions d'accès		
	Droits de douane appliqués	Mesures correctives commerciales	Nombre d'exigences réglementaires
<b>Inde</b>	30%	0	62
<b>Arabie Saoudite</b>	5%	0	119
<b>Israël</b>	0%	0	28
<b>Egypte</b>	0%	0	148
<b>Allemagne</b>	0%	0	47

*Source: Market Access Map*

Le respect des exigences réglementaires se matérialise par la fourniture de certificats qui sont délivrés par des structures habilitées. Les principales structures émettrices au Burkina Faso sont mentionnées dans le tableau suivant.

**Tableau 3 : Structures émettrices des certificats**

Exigence règlementaire	Structures émettrices
Conformité aux exigences de Limites Maximales de Résidus (LMR) de pesticides	Agence Nationale pour la Sécurité Sanitaire de l'Environnement de l'Alimentation et du Travail et des produits de santé (ANSSEAT)
Conformité aux exigences d'hygiène (exigences physico-chimiques et microbiologiques)	ANSSEAT Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologie (IRSAT)
Conformité sanitaire et phytosanitaire	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC/MARAH)
Conformité aux normes et standards commercialisations	Agence Burkinabè de Normalisation de la Métrologie de la Qualité (ABNORM)
Certificat d'Origine	Direction Générale des Douanes (DGD) ; Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF)

NB : Des informations plus détaillées sur les conditions d'accès pour chaque marché peuvent être obtenue à l'adresse suivante <https://www.macmap.org> ou auprès de l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina.